

Suivi du portail Master

*Vu le Code de l'éducation,
Vu la loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le décret n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master,
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance extraordinaire du 3 février 2017, prend la délibération suivante :

Article 1. Capacités d'accueil

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés les capacités d'accueil suivantes :

L'ENS de Lyon peut accueillir en première année des diplômes nationaux de master, selon les mentions concernées, des étudiants, y compris en réinscription, dans les limites fixées ci-dessous.

Mentions du diplôme national de master	Capacité d'accueil
Analyse et politique économique	3
Arts de la scène	12
Biologie	55
Cinéma et audiovisuel	8
Didactique des sciences	8
Etudes européennes et internationales	10
Géomatique	3
Gestion de l'environnement	4
Gestion des territoires et développement local	3
Histoire	16
Histoire de la philosophie	23
Humanités numériques	8
Information et communication	15

Mentions du diplôme national de master	Capacité d'accueil
Informatique	33
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	58
Lettres	35
Mathématiques et applications	28
Monde médiévaux	8
Mondes anciens	20
Monnaie, Banque, Finance, Assurance	3
Philosophie	12
Sciences cognitives	5
Sciences de la matière	68
Sciences de la Terre et des planètes, environnement	25
Sciences des religions et sociétés	5
Sciences sociales	25
Sociologie	8
Ville et environnements urbains	4

Ces chiffres, établis avant la fin de la première année de mise en œuvre de la nouvelle carte de formations, sont susceptibles d'être réexaminés.

Article 2. Critères d'examen des dossiers

Dans la limite des capacités d'accueil fixées ci-dessus, l'accès en première année du diplôme national de master pour les mentions ci-dessus énoncées est subordonné aux modalités de sélection suivantes :

- Pour les élèves normaliens, l'admission en première année du diplôme national de master est subordonnée à la validation du plan d'études annuel par le vice-président Études.
- Pour les auditeurs, l'admission en première année du diplôme national de master est effectuée sur dossier par la commission d'admission de l'ENS de Lyon.

Les critères d'admission des élèves normaliens et des étudiants en première année du diplôme national de master peuvent différer selon la mention concernée. Sont notamment pris en compte le niveau académique, la qualité du parcours, la cohérence du projet professionnel et la motivation du candidat.

Détail des votes : Votes pour : 21 ; Votes contre : 4 ; Abstentions : 2 sur un total de 27 votants.

Article 3. Exécution

Le Directeur général des services est chargé de l'application de la présente délibération.

Fait à Lyon, le 3 février 2017,



Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON